

LEXAfrica

Lawyers for Africa • Advogados para África

• Avocats/Conseils pour l'Afrique



NOUS VOUS OUVRONS LES PORTES DE L'AFRIQUE.



À PROPOS DE NOUS

LEX Africa est une Alliance de cabinets d'avocats africains leaders qui est spécialisée dans tous les aspects du droit du commerce et des sociétés, ainsi que dans la résolution des litiges et les questions réglementaires. Nos avocats connaissent parfaitement les coutumes, la culture, les pratiques commerciales et les opportunités locales, mais aussi l'environnement politique et économique. LEX Africa est le point de contact unique des clients qui leur offre des solutions locales et transfrontalières pour leur entreprise et autres activités en Afrique.



**Plus de 25 ans
d'expérience et d'expertise**

Créée en 1993, LEX Africa est la première et la plus grande alliance juridique qui couvre efficacement tout le continent et partage une diversité riche de langues et cultures.



**Plus de 600 avocats expérimentés
et l'Afrique comme seule cible**

Seuls les cabinets d'avocats africains peuvent rejoindre LEX Africa et notre objectif consiste à fournir des services juridiques de haute qualité par le biais de nos 600 avocats africains expérimentés.

**Seuls les cabinets d'avocats africains
leaders peuvent devenir membres**

Nos membres sont des cabinets d'avocats leaders respectueux de nos critères d'admission stricts.



**Nous proposons des normes
de service de haute qualité**

Nos avocats respectent les normes éthiques et professionnelles les plus rigoureuses, ainsi que nos normes de service strictes de classe mondiale. LEX Africa est classée par Chambers & Partners comme réseau régional de cabinets d'avocats de catégorie Band 1 et nos avocats sont reconnus dans de nombreux annuaires juridiques internationaux.

**Nous sommes des avocats
spécialistes africains**

Nos groupes transfrontaliers de spécialistes sont établis dans les domaines suivants : banque/finance, concurrence/antitrust, entreprise/fusion-acquisition, résolution des litiges, insolvabilité/restructuration de l'entreprise et industrie minière. Des guides commerciaux et spécialisés fréquemment consultés (y compris sur l'industrie minière, l'insolvabilité/la restructuration de l'entreprise et l'application des décisions étrangères et d'arbitrage) sont disponibles gratuitement sur notre **site Web www.lexafrica.com**.

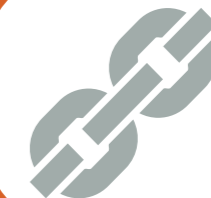


**Notre objectif consiste à fournir des solutions flexibles et
efficaces en tant que point de contact unique en Afrique**

Nos avocats savent que les solutions efficaces n'impliquent pas uniquement une compréhension pratique claire de la loi, mais également des compétences comme la flexibilité, l'innovation, l'expérience, l'expertise et une connaissance pratique et intime des coutumes, cultures, pratiques commerciales et opportunités locales, et de l'environnement politique et économique. Nous adaptons nos services aux besoins du client de la manière la plus rentable possible.

**Nous sommes une « Alliance vivante »
d'avocats africains**

Nos avocats entretiennent des relations et amitiés professionnelles étroites depuis de nombreuses années. Une Assemblée générale annuelle est organisée dans un pays africain différent chaque année et LEX Africa est gérée par un comité de direction composé d'avocats issus de plus de 8 pays. Grâce à LEX Africa, les clients ont accès à une équipe transfrontalière panafricaine efficace sur tout le continent.



**STIMULER LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE
GRÂCE À LA MEILLEURE
PRATIQUE DU DROIT**

UNE ALLIANCE MAJEURE RECONNUE

LEX Africa est classée parmi les leaders de la catégorie **Band 1 Réseau régional de cabinet d'avocats** au classement Chambers and Partners.

Nos membres sont des cabinets d'avocats et des avocats les plus performants dans leurs pays respectifs et sont reconnus plus de **250 classements** par les principaux annuaires juridiques en tant que chefs de file dans leur domaine.

DOMAINES DE PRATIQUE

- Banque et finance, Fonds d'investissement et capital-investissement
- Enquêtes et crimes commerciaux
- Concurrence/Antitrust
- Construction et ingénierie
- Fusions et acquisitions d'entreprises
- Cyberdroit, block chain et technologie
- Résolution des litiges
- Droit général des affaires
- Soins de santé et sciences de la vie
- Infrastructure, énergie et projets
- Insolvabilité et restructuration des entreprises
- Propriété intellectuelle
- Travail et emploi
- Lois sur l'investissement local et l'indigénisation
- Médias, communications et technologie
- Mines, environnement et ressources
- Droit foncier et immobilier
- Fiscalité

NOS CABINETS MEMBRES

Algeria

Loucif + Co

Angola – Luanda

FBL Advogados

Botswana – Gaborone

Armstrongs

Burkina Faso – Ouagadougou

SCPA Kam & Some

Cameroun - Douala

D.Moukouri & Partners

Cote D'Ivoire - Abidjan

F.D.K.A Association d'Avocats

République Démocratique du

Congo – Kinshasa

Pathy Liongo & Associates (PLA)

Egypte - Le Caire

Marghany Advocates

Éthiopie – Addis Ababa

GeTS Law Office

Ghana – Accra

Bentsi-Enchill, Letsa, Ankomah

Guinée – Conakry

Thiam & Associés

Kenya – Nairobi

Kaplan & Stratton

Lesotho – Maseru

Webber Newdigate

Malawi – Blantyre

Sacranie, Gow & Company

Mali – Bamako

Satis Partners

Île Maurice – Port Louis

Erriah Chambers

Mozambique – Maputo

Couto, Graca & Associados (CGA)

Namibie – Windhoek

Koep and Partners

Nigeria – Lagos

Giwa-Osagie & Company

Rwanda

Certa Law

Senegal – Dakar

Mame Adama Gueye & Partners

Afrique du Sud –

Johannesburg

Werksmans Attorneys

Swaziland

Robinson Bertram

Tanzania – Dar es Salaam

FB Attorneys

Uganda – Kampala

Katende, Ssempebwa & Company Advocates

Zambie – Lusaka

Corpus Legal Practitioners

Zimbabwe – Harare

Scanlen & Holderness Legal Practitioners

The Central, 96 Rivonia Road
Sandton, Afrique du Sud, 2196

Tél. : 011 535 8000

E-mail : lexenquiries@werksmans.com

Pour plus d'informations, visitez notre site Web

www.lexafrica.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

